



Asociación sindical de defensa de trabajadoras y trabajadores
43, chemin de Merdisel, 1242 Satigny
Tél. 022 753 43 01 - info@adetra.org - www.adetra.org

Madame Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Palais fédéral
3000 Berne

Genève, le 6 octobre 2020

Concerne : Monsieur Julian Assange

Madame la Présidente de la Confédération,

Julian Assange est le fondateur et l'éditeur de la plateforme WikiLeaks qui a révélé des scandales majeurs de corruption, des violations des droits fondamentaux, ainsi que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, dont ceux commis par les Etats-Unis et leurs alliés en Irak et en Afghanistan. Julian Assange est indéniablement un très grand défenseur des droits humains ! En février 2020, Reporters Sans Frontières déclarait :

Julian Assange a apporté une contribution historique au journalisme !

Pour les révélations de WikiLeaks, Julian Assange a reçu une vingtaine de grands prix journalistiques et a été nommé à huit reprises pour le prix Nobel de la Paix. WikiLeaks a également été nommé pour le prix Mandela des Nations Unies en 2015.

Dès les révélations de WikiLeaks en 2010, avec la tristement célèbre vidéo "*Collateral murder*", Julian Assange subit une persécution et une campagne de dénigrement d'une ampleur inédite et considérable, orchestrée par les services étasuniens, avec la complicité de la Suède et du Royaume-Uni, et la collaboration de grands quotidiens nationaux, bien que certains d'entre eux aient largement bénéficié des révélations de WikiLeaks.

Arrêté en décembre 2010 par la police britannique en vertu d'un mandat d'arrêt européen (invalide) émis par la Suède, Julian Assange se réfugie en juin 2012 à l'ambassade d'Équateur à Londres. Dès lors, il ne peut plus quitter l'enceinte du bâtiment sans risquer d'être arrêté par la police britannique puis extradé, via la Suède, vers les Etats-Unis.

En 2015, le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire conclut, dans son [opinion No. 54/2015](#), que M. Assange a fait l'objet d'une détention arbitraire par la Suède et le Royaume-Uni depuis son arrestation à Londres en décembre 2010. Le groupe de travail demande, dès lors, sa libération et un droit à réparation. En décembre 2018, le groupe d'experts des Droits de l'homme réitère sa demande auprès du Royaume-Uni, sans succès.

Le 11 avril 2019, le nouveau président équatorien, Lenin Moreno, met illégalement fin à l'asile politique de Julian Assange, invitant la police britannique à l'ambassade équatorienne pour l'arrêter. Cet événement dramatique est le début d'une nouvelle phase dans cette affaire. Le même jour, Julian Assange est jugé sommairement, puis incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh où sont détenus les prisonniers condamnés pour les meurtres les plus graves et pour les actes terroristes. Il est dès lors traité comme un dangereux criminel afin de décourager les autres lanceurs d'alerte, journalistes et éditeurs.

En novembre 2019, la Suède clôt son enquête préliminaire, reconnaissant que son dossier est vide, ne reposant sur aucune preuve. Les deux femmes concernées n'ont d'ailleurs jamais porté plainte pour viol, et Julian Assange n'a jamais été inculpé d'aucun crime ! Pendant 9 ans, l'enquête suédoise a été utilisée pour piéger M. Assange dans un système pseudo-judiciaire, et le calomnier sans relâche afin de le discréditer et lui ôter tout soutien.

Nous demandons instamment que Julian Assange puisse bénéficier d'un procès équitable ! Le 30 novembre 2019, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, déclarait : *"Ce que nous voyons ici, c'est une personne dont les droits à une procédure régulière ont été violés pendant dix ans sévèrement et systématiquement, à toutes les étapes de la procédure et dans toutes les juridictions. Il est très difficile de comprendre que cela soit possible dans des États démocratiques comme la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Équateur."*

<https://www.youtube.com/watch?v=V8RU5Mj1m8>

Or, le procès en extradition de Julian Assange, qui a débuté en février 2020 à Londres, continue de montrer que ses droits procéduraux sont systématiquement violés par le Royaume-Uni qui ne respecte pas les règles d'un Etat de droit dans son cas :

- Une quinzaine de jours avant les dernières audiences d'extradition qui ont repris le 7 septembre 2020, les États-Unis ont introduit officiellement un nouvel acte d'accusation, remplaçant le précédent ! Divers témoins ont d'ailleurs déclaré n'avoir pas vu le nouvel acte d'accusation sur la base duquel ils étaient pourtant interrogés.
- Julian Assange n'a pu préparer sa défense n'ayant pu voir ses avocats pendant les 6 mois précédant les audiences de septembre (Covid19), et n'a pas eu accès à son dossier. Les touches du clavier de l'ordinateur qui lui a été fourni ont été collées.
- Pendant toutes les audiences, il est enfermé dans une cage de verre, comme les grands criminels contre l'humanité, et n'a pas droit à la parole.
- L'accès du public au Tribunal est limité à une dizaine de personnes, dont sa famille.
- La juge principale, Emma Arbuthnot, a refusé de se récuser bien que son mari, James Norwich Arbuthnot, soit intimement lié aux forces armées et aux services de sécurité britanniques, dont les opérations criminelles ont été exposées par WikiLeaks !

De nombreuses entités se sont prononcées en faveur de la libération immédiate de Julian Assange et de sa non-extradition vers les USA. Citons notamment des experts de l'ONU, le Conseil de l'Europe, des personnalités politiques, *dont Ögmundur Jónasson, Kevin Michael Rudd, Barnaby Joyce et Craig Murray*, des groupes de parlementaires, la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIFDH), l'Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH), des Ligues nationales des droits humains, Reporters sans frontières, Amnesty International, Human Rights Watch, des organisations nationales et internationales de juristes, les Fédérations internationale et européenne des journalistes (FIJ et FEJ), le syndicat national français SNJ-CGT, des groupes de médecins, avocats, citoyens, du monde culturel, et de la société civile, *dont le Réseau mondial contre l'impunité des transnationales*, le CETIM, Dick Marty, ex-procureur général tessinois et ancien rapporteur sur les prisons secrètes de la CIA pour le Conseil de l'Europe.

. / .

Le 28 février 2020, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, présentait son rapport au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (extrait) : *"Il avait rencontré M. Julian Assange les 9 et 10 mai 2019 dans sa prison de Londres, accompagné de deux experts médicaux spécialisés dans l'examen des victimes de torture. Leurs conclusions sont qu'au fil des ans, M. Assange a été exposé à plusieurs formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants qui, de manière cumulée, relèvent de la torture psychologique. M. Melzer a fait savoir que, malgré ses appels urgents aux pays concernés, à savoir le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suède et l'Équateur, aucune mesure d'enquête ou de réparation n'a été prise et aucun des gouvernements [de ces pays] n'a répondu correctement aux questions, allégations et préoccupations qu'il leur a transmises. Lorsque des États refusent de coopérer avec les mécanismes internationaux qu'ils ont créés, il y a de quoi s'alarmer au sujet de la crédibilité et de la fonctionnalité du système mondial des droits humains, a souligné le Rapporteur spécial."*

Rappelons que WikiLeaks a révélé le contenu secret de grands accords de libre-échange, protégeant ainsi le patrimoine mondial de l'humanité, la vie des peuples et l'environnement !

M. Julian Assange devrait être protégé par les "Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme", adoptées en 2013. Le point 2.4 stipule que : *"La Suisse peut intervenir en faveur des Droits de l'Homme [...] en cas de violations graves et systématiques des droits de l'homme ou de menaces répétées, dans un climat d'oppression, de restriction des libertés fondamentales et d'intimidations manifestes."* Nous estimons que M. Assange devrait aussi être protégé par la Convention européenne des droits de l'homme (art. 3, 8 et 10), et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 19, p.2).

Dès lors, nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir interpeller de toute urgence l'ONU, suite aux alertes de l'expert suisse, Nils Melzer, auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève et de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

<https://www.exberliner.com/features/julian-assange-trial-2020/nils-melzer-assange/>

Le 27 février 2020, le Canton de Genève décidait d'offrir à Julian Assange un Visa humanitaire afin qu'il soit soigné aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Nous vous prions de nous informer de la suite donnée à ce dossier, étant très inquiets de l'état de santé de M. Assange, détenu en isolement 23h/24, et que nous craignons être en danger de mort.

Nous estimons que la Suisse, qui offre ses bons offices et représente d'ailleurs les intérêts des États-Unis dans divers pays, a la capacité de plaider en faveur de la libération urgente de M. Julian Assange, non seulement pour raison humanitaire, mais aussi afin de garantir le droit des citoyens d'accéder à des informations de qualité. L'inculpation du fondateur de WikiLeaks menace gravement la liberté des médias, en tant que contre-pouvoir, la sécurité des journalistes et éditeurs, ainsi que la pérennité des droits humains et de l'État de droit !

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente de la Confédération, l'assurance de notre haute considération.

Pour le comité de l'ADETRA,

Pindaro Hugo Guarin
Président de l'Adetra

Isabelle Müller
Membre du comité

Ivar Petterson
Membre du comité